

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance ordinaire du 11 septembre 2025**

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 5 septembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, le jeudi 11 septembre 2025 à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Bruno MARECHAL, Maire.

Étaient présents : M. Bruno MARECHAL, Maire. M. Baptiste TALLAN, M. Christian BILLOT, Mme Marie-Laurence PIERRE, Adjoint. Mmes Stéphanie BARDIN, Nadine SENDEL, Magali DEFLANDRE, Virginie MARTIN-GREGUY, Léonie GARCIA. MM. Victor GRAVELET, Yvan BOUTREAU, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Agnès SZWIEC. MM. Jean-Marc CHERTIER, Xavier MORAND, Marc DUTARTRE.

Pouvoirs : Mme Agnès SZWIEC à Mme Marie-Laurence PIERRE. M. Jean-Marc CHERTIER à Mme Nadine SENDEL

Secrétaire : Mme Marie-Laurence PIERRE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h01.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux dans la nouvelle salle du conseil municipal. Monsieur le Maire informe que l'inauguration des panneaux photovoltaïques de la MSP ainsi que le réaménagement intérieur de la mairie aura lieu ce samedi à 10h30 à la MSP.

Monsieur le Maire apporte une réponse à l'article de l'opposition paru sur le dernier bulletin d'informations municipales. Dans cet article, il est mentionné que la boulangerie Aubry a fait l'objet d'une fermeture administrative. Or, il ne s'agit pas d'une fermeture administrative, qui est une fermeture sur du court terme, mais d'une décision judiciaire prise par le tribunal de commerce, plus exactement une liquidation judiciaire qui est une fermeture définitive. Pour mémoire, le tribunal de commerce avait placé la boulangerie en redressement judiciaire qui avait fait l'objet de 3 renouvellements dans la mesure où le bilan avait été jugé comme satisfaisant. La municipalité a reçu les gérants de la boulangerie en proposant un rachat du fonds de commerce pour un montant de 80 000 €. Les gérants semblaient satisfaits et devaient revenir vers la municipalité pour formaliser ce projet. Monsieur le Maire s'adresse à Nadine SENDEL en affirmant que l'erreur commise par l'opposition est soit volontaire, et c'est grave, soit elle est involontaire, ce qu'il pense être le cas, et rajoute qu'il lui reste 6 mois pour se former et prendre sa place».

Nadine SENDEL reconnaît son erreur mais précise que cela ne remet pas en question le fond de l'article. La finalité est la même en ce qui concerne la fermeture du commerce. Elle précise qu'elle a déjà évoqué le sujet lors du conseil municipal qui s'est tenu à l'école élémentaire et que l'intervention de la commune était quoiqu'il en soit trop tardive, en décembre 2024. Afin d'étayer son propos, elle demande à monsieur le maire si elle a un droit de réponse. Monsieur le maire répond non puisque son intervention est déjà un droit de réponse à son article dans le bulletin municipal.

Monsieur le Maire informe que la commune a signé 10 devis depuis le dernier conseil municipal, dont les 5 plus importants sont les suivants :

Société Eugée : Réalisation d'une étude de confort thermique relative au projet de la place du 8 mai et de ses abords : 3 500,00 € HT

Société Carrier : Contrat de Maintenance pour la pompe à chaleur du complexe périscolaire : 1 980,00 € HT

Société Delange : Changement de moteurs des volets roulants à l'école élémentaire : 1 462,83 € HT

Heliaq : Acquisition et installation d'un nouveau PC portable : 1 050,22 € HT

Société Delange : Changement de volets à la gendarmerie : 685,39 € HT

1. Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2025

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils souhaitent apporter des remarques au procès-verbal qui leur a été transmis.

Nadine SENDEL précise que l'opposition votera contre dans la mesure où ses corrections n'ont, une nouvelle fois, pas été prises en compte. La secrétaire de séance n'ayant jamais reçu son mail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé par 10 voix « pour », 1 « abstention » (Léonie GARCIA) » et 2 voix « contre » (Nadine SENDEL et Jean-Marc CHERTIER) d'adopter le procès-verbal du 10 juillet 2025.

2. Voirie – Dépose de la borne électrique de recharge – Plan de financement

Baptiste TALLAN expose que la commune de Levet a pris la décision de remplacer la borne électrique de recharge. Pour ce faire, le SDE18 a été sollicité pour le retrait de la borne actuelle. Pour intervenir, la commune doit délibérer sur la volonté de déposer cette dernière ainsi que sur l'acceptation du coût de la dépose et de la valeur nette comptable restante pour un montant de 1 167.95 €. La nouvelle borne sera plus adaptée que celle du SDE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- 1° de valider le projet de dépose de la borne électrique de recharge actuelle ;
- 2° d'accepter le coût de la dépose et la valeur nette comptable restante pour un montant de 1 167.95 € ;
- 3° d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer le futur plan de financement et tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

3. Voirie – Reprise de la compétence IRVE

Baptiste TALLAN expose que la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » a été transférée au SDE dans la cadre de la gestion de la borne électrique de recharge installée place du 8 mai 1945. Afin que la commune soit en mesure de gérer directement cette borne de recharge, ainsi que son remplacement, il convient que la commune récupère la compétence IRVE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- 1° de ne plus transférer au SDE18 à compter du 1^{er} janvier 2026 la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » ;
- 2° de s'engager à inscrire les dépenses correspondantes au budget principal ;
- 3° d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

4. Finances – Projet de déplacement du monument aux morts – Demande de subvention

Baptiste TALLAN expose que dans le cadre du déplacement du monument aux morts et de sa mise en valeur, il convient d'adopter le plan de financement afin de pouvoir solliciter une subvention de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONAC).

Monsieur le Maire précise que le monument est composé de 6 parties et qu'il a été démonté hier.

Nadine SENDEL demande si le nouvel emplacement du mât a été arrêté.

Baptiste TALLAN répond que le mât sera positionné à gauche car il n'était pas possible de le positionner à droite à cause de l'emplacement du mât pour l'éclairage public.

Nadine SENDEL demande à Baptiste TALLAN d'en informer Pascal SENDEL.

Baptiste TALLAN répond que Pascal SENDEL aurait pu le contacter directement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

1° de valider le projet de déplacement du monument aux morts ;

2° d'arrêter et d'approuver le plan de financement suivant :

<u>Dépenses</u>	<u>Montant</u>	<u>Recettes</u>	<u>Montant</u>
Travaux de déplacement	4 465,06 €	ONAC : 50%	4 464,03 €
Travaux de mise en valeur	4 463,00 €	Auto-financement : 50 %	4 464,03 €
TOTAL	8 928,06 €	TOTAL	8 928,06 €

3° d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à solliciter l'aide de Office National des Anciens Combattants et des victimes de guerre ;

4° d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

5. Marchés publics – Projet de réaménagement de la place du 8 mai 1945 et de ses abords – marché de travaux – Avenants

Baptiste TALLAN expose que dans le cadre de la demande de subvention auprès du conseil régional, la commune doit s'assurer de la mise en place de clauses sociales d'insertion pour les entreprises de travaux. Ces clauses sociales d'insertion sont obligatoires pour tous les marchés supérieurs à 500 000 € HT. Il est donc nécessaire d'adopter un avenant pour chacune des entreprises retenues pour ce projet. La société Palin espaces verts a proposé un avenant sans incidence financière pour la commune.

Concernant la société Colas, le montant de cette dépense se porte à 1 092,00 € HT.

De plus, la commune a sollicité la société Colas pour le déplacement du monument aux morts, la réalisation d'un radier ainsi que la dépose des anciennes marches d'accès à la mairie et la repose de dalles pour un montant total de 4 000 € HT. Le montant total de l'avenant avec la société Colas se porte donc à un montant de 5 092.00 € HT. Le montant du lot n°2 était de 525 291,60 € HT tenant compte de l'avenant n°1. Le nouveau montant du marché de travaux est de 530 383,60 € HT.

Baptiste TALLAN ajoute que l'entreprise Palin n'a pas ajouté de surcoût au contrat pour la mise en place de clauses sociales mais que ce dispositif doit faire l'objet d'un avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé par 11 voix « pour » et 2 voix « contre » (Nadine SENDEL et Jean-Marc CHERTIER) :

1° d'adopter l'avenant n°1 du lot n°1 au marché de réaménagement de la place de la mairie et de ses abords proposé par la société Palin espaces verts sans incidence financière ;

2° d'adopter l'avenant n°2 du lot n°2 au marché de réaménagement de la place de la mairie et de ses abords proposé par la société Colas d'un montant de 5 092 € HT ;

3° d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

6. Bâtiments communaux – Convention de mise à disposition des locaux avec la communauté de communes ABC au titre de l'année 2025-2026

Monsieur le Maire expose que chaque année la communauté de communes sollicite la commune pour la mise à disposition de locaux dans le cadre du centre de loisirs et du périscolaire.

Yvan BOUTREAU a constaté que concernant le cours de tennis qui est prévu dans la convention qu'il paraît assez folklorique de joindre le Président du club de tennis dans la mesure où celui-ci est injoignable.

Monsieur le Maire ajoute que concernant le club de tennis des avancées ont été réalisées et demande à Christian BILLOT de donner plus de détails sur le sujet.

Christian BILLOT ajoute qu'une réunion a été organisée avec le Président du club de tennis pour l'inciter à prendre des décisions concernant les cours de tennis et l'utilisation du club house.

Monsieur le Maire ajoute que les tarifs des repas sont prévus dans la délibération et non pas dans la convention de mise à disposition dans la mesure où la commune de Levet est la seule à proposer des repas aux enfants pendant les vacances scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

1° d'approuver les termes de la convention ci-jointe telle qu'elle lui est soumise, pour la mise à disposition des locaux communaux à la communauté de communes ABC ;

2° de consentir cette mise à disposition par le versement d'une indemnité forfaitaire annuelle de six cents euros (600€) ;

3° d'autoriser le remboursement des repas selon le barème suivant :

- Enfants : trois euros et quatre-vingt-deux centimes (3,82 €)
- Adultes : cinq euros et huit centimes (5,08 €)

4° d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer cette convention.

7. Mise à disposition gracieuse du complexe Guyot au profit de la SISA de la Maison de Santé de Levet dans le cadre du projet sport santé

Monsieur le Maire expose que la Société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA) de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) a pour objectif la réalisation d'un projet sport santé pour l'année 2025/2026. Le projet sport santé vise la remise en mouvement de personnes sédentaires. L'idée générale consiste à proposer à des patients (groupe de 10 maximum pour un trimestre), orientés par le médecin traitant (sport sur ordonnance) vers des séances encadrées par un éducateur APA (activités physiques adaptées). Ces séances seront financées par la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé CPTS de Bourges et la MSP de Levet. Ces séances seront donc gratuites pour les patients. Afin de pouvoir réaliser ce projet, la SISA sollicite la commune pour la mise à disposition d'une salle du complexe Guyot à raison d'une heure et demie par semaine.

Nadine SENDEL demande si c'est l'association Victorine qui met en place ce projet.

Monsieur le Maire répond positivement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

de mettre à disposition gracieusement une salle du complexe associatif Guyot au profit de la SISA de la MSP de Levet dans le cadre de leur projet sport santé et du projet visant la prévention des chutes chez les seniors à partir de septembre 2025 et pour une durée d'un an.

8. Mise à disposition gracieuse de la salle polyvalente au profit du FRMJC dans le cadre d'une exposition scientifique interactive sur le thème de l'alimentation durable

Monsieur le Maire expose que la Fédération Régionale des Maisons de Jeunes et de la Culture du Centre-Val de Loire (FRMJC) a sollicité la commune de Levet dans le cadre de la mise à disposition gracieuse de la salle polyvalente au titre d'une exposition scientifique interactive sur le thème de l'alimentation durable prévue du 17 au 19 décembre 2025. La commune attribue chaque année de manière gratuite la salle polyvalente au FRMJC pour la réalisation de leurs activités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

de mettre à disposition gracieusement la salle polyvalente au profit du FRMJC dans le cadre d'une exposition scientifique interactive sur le thème de l'alimentation durable prévue du 17 au 19 décembre 2025.

9. Sport – Tour du Cher – Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire expose que l'association « 4S Saint-Satur » sollicite la commune de Levet pour l'épreuve cycliste « le tour du Cher » passant sur le territoire communal le samedi 16 mai 2026. Afin de permettre la réalisation de cette épreuve sportive, il est proposé d'attribuer à l'association « 4S Saint-Satur », une subvention d'un montant de 150 € au titre de l'édition 2025. Monsieur le Maire ajoute que la course viendra de Senneçay et se dirigera vers Arçay. Dans ce cadre, la présence de signaleurs sera nécessaire. Un rapprochement avec l'école élémentaire de Levet a été fait afin de pouvoir faire participer les enfants à ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :
d'attribuer à l'association « 4S Saint-Satur » une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 €.

10. Dénomination de rue

Christian BILLOT expose qu'il manquait une dénomination de rue sur la commune. Une demande avait été faite par un administré concernant le chemin reliant la rue de la Forêt à la rue Jeanne de France qui ne bénéficiait pas de nom. Il est proposé à ce chemin le nom « Impasse des Grands Champs ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :
d'attribuer le nom « Impasse des Grands Champs » au chemin reliant la rue de la Forêt à la rue Jeanne de France.

Yvan BOUTREAU demande s'il serait possible de faire la même chose pour le chemin rural de Louy.

Monsieur le Maire répond que ce chemin dispose déjà d'une dénomination qui se nomme « rue de Louy ».

11. Mise en œuvre du RGPD - Désignation d'un délégué à la Protection des Données

Monsieur le Maire expose qu'Isabelle LEBAS était déléguée à la protection des données personnelles. Cet agent ayant fait l'objet d'une mutation, il est proposé de nommer en qualité de Délégué à la Protection des Données personnelles, Samia FERREIRA RIBEIRO, adjoint administratif.

Nadine SENDEL demande si elle aura une formation, Dorian DELFOLIE répond que cette formation n'est pas obligatoire mais elle existe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :
de nommer en qualité de Délégué à la Protection des Données personnelles, Samia FERREIRA RIBEIRO, adjoint administratif.

12. Convention avec le Souvenir français pour la rénovation du monument aux morts

Monsieur le Maire expose qu'il est prévu de mettre en place une convention de partenariat avec le comité de Levet du Souvenir français pour la rénovation du monument aux morts mais également pour son entretien.

Nadine SENDEL précise qu'il était question de faire appel à une entreprise pour le lettrage et souhaite savoir ce qu'il en est.

Monsieur le Maire répond que c'est le Souvenir français qui le fera mais qu'il pourra s'il le souhaite, le déléguer à une entreprise.

Nadine SENDEL fait part de son étonnement dans la mesure où elle a échangé à ce sujet avec M. Saumon qui avait mentionné qu'il s'agissait d'un travail de précision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

de conclure la convention de partenariat avec le Souvenir français pour une durée d'un an et renouvelable chaque année par tacite reconduction telle qu'annexée à la présente délibération.

13. Questions et informations diverses

Nadine SENDEL demande, concernant la cour privative de l'administré située au niveau de l'extension nord de la place, si la démarche pour passer le terrain sur le domaine public est en cours chez le notaire.

Baptiste TALLAN répond que ce n'est pas encore prévu dans la mesure où un bornage a été réalisé et doit être transcrit dans un document d'arpentage, celui-ci devant être signé par les propriétaires concernés. C'est à l'issue de cette procédure que la cession du terrain sera signée chez le notaire.

Nadine SENDEL demande si un bilan sera fait pour l'aide aux étudiants.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas eu de demande.

Baptiste TALLAN informe que 2 voies communales ont été identifiées pour faire l'objet d'une réfection. Il s'agit de la rue des Noyers et une partie de la voie qui se dirige vers le chemin de Soudrain. Ces deux projets seront étudiés en commission voirie de la communauté de communes. Baptiste TALLAN informe du commencement des travaux de la place du 8 mai pour la partie située face à la mairie. Victor GRAVELET complète ces propos en précisant que les réseaux d'arrosage ont été tirés ainsi que les réseaux EP. Baptiste TALLAN informe que les travaux de mise en valeur de l'église sont en cours. Victor GRAVELET ajoute que les premiers désactivés sont censés être coulés en premier lieu du côté de l'église et pour revenir du côté de la place. Baptiste TALLAN informe de la mise en peinture de la pompe manuelle chez le peintre Cyprès. Léonie GARCIA demande si des arbres sont prévus au projet. Victor GRAVELET répond qu'il est prévu de planter des mûriers platanes stériles pour faire de l'ombre. Victor GRAVELET informe que l'engazonnement des places de parking devrait bientôt commencer mais que cela sera bien entendu fonction de la météo.

Marie-Laurence PIERRE informe que concernant la rentrée des classes, un changement important est à noter puisque l'école élémentaire ne compte plus que 3 classes seulement cette année. Les effectifs sont les suivants :

Pour l'école maternelle, il y a 17 élèves en petite section, 17 élèves en moyenne section et 16 élèves en grande section. Répartis en 2 classes : une classe de « petit-moyen » et une classe de « moyen-grand »

Pour l'école élémentaire, il y a 12 élèves en CP, 13 élèves en CE1, 17 élèves en CE2, 12 élèves en CM1 et 16 élèves en CM2. Répartis en 3 classes de 19 CP-CE1, 23 CE1-CE2 et 28 CM1-CM2.

En outre, la commune réitère la manifestation écocitoyenne qui aura lieu le 28 septembre 2025.

Christian BILLOT informe que concernant les travaux de l'école maternelle, ces derniers sont en cours. Tous les enfants qui étaient situés dans l'ancien bâtiment ont été placés dans la classe mobile installée sur le terrain du périscolaire. Concernant la mairie, il est prévu la réfection des volets. Concernant les autres bâtiments, de nombreux volets roulants électriques demeurent hors service et feront l'objet d'un remplacement. Il s'agit notamment de l'école élémentaire et de la gendarmerie.

Monsieur le Maire informe des dates suivantes :

- Samedi 13 septembre 2025 : Inauguration des panneaux photovoltaïques de la MSP et du réaménagement intérieur de la mairie à 10h30 à la Maison de Santé
- Dimanche 14 septembre 2025 : Cinéma rural organisé par les Foyers ruraux du Cher en collaboration avec l'association Les Lapinos avec la diffusion du film « Y'a pas de réseau » à 20 heures à la salle polyvalente
- Dimanche 20 septembre 2025 : Saison culturelle organisée par Levet de Rideau avec le concert/comédies musicales « Le voyage de Jacques Cœur » à 20h30 à la salle polyvalente

- Jeudi 25 septembre 2025 : Journée d'hommage aux Harkis et aux autres membres des formations supplétives
- Samedi 4 octobre 2025 : Soirée dansante moules-frites organisée par le comité des fêtes à la salle polyvalente
- Jeudi 9 octobre 2025 : conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur. le Maire lève la séance à 20h00.

Bruno MARECHAL,
Maire

Marie-Laurence PIERRE
Secrétaire de séance